

# Apprendre à observer l'enfant

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 3,0
- > Nombre d'heures : 18,0
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
- > Code ELP : 5P7PBOEP

## Présentation

---

Un travail de réflexion en groupe, d'exercices et de mises en situation permettront de travailler les différents aspects pertinents et observables de la relation parent-enfant.

## Objectifs

---

L'objectif est de permettre au futur psychologue spécialiste du développement d'avoir les clés (méthodes, concepts...) pour observer objectivement un enfant dans les différentes situations qu'il rencontrera.

## Évaluation

---

Session 1 : Dossier + soutenance orale

Session 2 : Dossier à rendre

Dérogatoire : pas de dérogatoire

Répartition de la note finale : 100% TD

## Pré-requis nécessaires

---

Maîtriser la méthodologie de l'observation, la conception d'éthogramme et les outils d'analyse vidéos

## Compétences visées

---

Développer la sensibilité clinique et la méthodologie de l'observation armée lors d'interactions spontanées (parent/enfant)

## Examens

---

Session 1 : Pour cet EC, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) générative

est autorisé pour les tâches suivantes : documentation (identification de ressources pertinentes, synthèse de travaux existants, état de l'art) et édition (correction de fautes d'orthographe et de syntaxe, mise en forme des références, traduction de citations et d'extraits).

est interdit pour les tâches suivantes : recherche d'idées (explicitation du sujet, explicitation des variables), construction (suggestion de plan, problématisation et hypothèses, outils), production et analyse de données, rédaction (écriture et réécriture de parties et du résumé, amélioration du style).

Les résultats fournis par l'IA doivent constituer un matériau pour votre réflexion, et toujours faire l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique (par exemple en vérifiant l'exhaustivité, la pertinence et la représentativité des informations collectées).

Tous les usages doivent être documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel. L'intégration directe de contenus engendrés par l'IA doit être faite sous le régime de la citation.

Session 2 : Pour cet EC, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) générative

est autorisé pour les tâches suivantes : documentation (identification de ressources pertinentes, synthèse de travaux existants, état de l'art) et édition (correction de fautes d'orthographe et de syntaxe, mise en forme des références, traduction de citations et d'extraits).

est interdit pour les tâches suivantes : recherche d'idées (explicitation du sujet, explicitation des variables), construction (suggestion de plan, problématisation et hypothèses, outils), production et analyse de données,

rédaction (écriture et réécriture de parties et du résumé, amélioration du style).

Les résultats fournis par l'IA doivent constituer un matériau pour votre réflexion, et toujours faire l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique (par exemple en vérifiant l'exhaustivité, la pertinence et la représentativité des informations collectées).

Tous les usages doivent être documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel. L'intégration directe de contenus engendrés par l'IA doit être faite sous le régime de la citation.

## Contact(s)

### > Laure-anne Perrin

Contact administratif  
la.perrin@parisnanterre.fr

### > Anne Bobin begue

Responsable pédagogique  
abobinbe@parisnanterre.fr